

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U, clinique réseau, cabinet privé)

TITRE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE	Numéro
Initier des examens diagnostiques chez un usager ayant un suivi d'un trouble dépressif caractérisé (majeur) ou d'un trouble anxieux sous traitement pharmacologique	OC-CISSS-203
Référence à un protocole <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Date d'entrée en vigueur	20 janvier 2025
Date de la dernière révision	N/A
Date prévue de la prochaine révision	20 janvier 2028

Objectif(s) visé(s)

Initier des examens diagnostiques chez un usager ayant un suivi d'un trouble dépressif caractérisé (majeur) ou d'un trouble anxieux sous traitement pharmacologique

Professionnel(s) ou personne(s) habilité(s) à décider d'appliquer l'ordonnance collective

Infirmière

Exigence(s)

Aucune

Lieu d'application

Toutes les installations

Service(s) visé(s)

- Cliniques transitoires du guichet d'accès à la première ligne (GAP)
- Groupe de médecine familiale (GMF)
- Groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U)

Situation(s) clinique(s) ou clientèle(s) visée(s)

Usager âgé de 18 ans et plus ayant reçu un diagnostic de trouble dépressif caractérisé (majeur) ou de trouble anxieux et pour lequel il est sous traitement pharmacologique.

Activité(s) professionnelle(s) visée(s)

Évaluer la condition physique et mentale d'un usager symptomatique.

Effectuer le suivi clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du PTI.

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Indication(s)

Initier les mesures diagnostiques, si elles n'ont pas été effectuées dans les trois mois suivant l'initiation du traitement pharmacologique.

Intention(s) ou cible(s) thérapeutique(s)

Ne s'applique pas

Contre-indication(s)

Grossesse ou allaitement

Limite(s) ou situation(s) exigeant une consultation médicale obligatoire

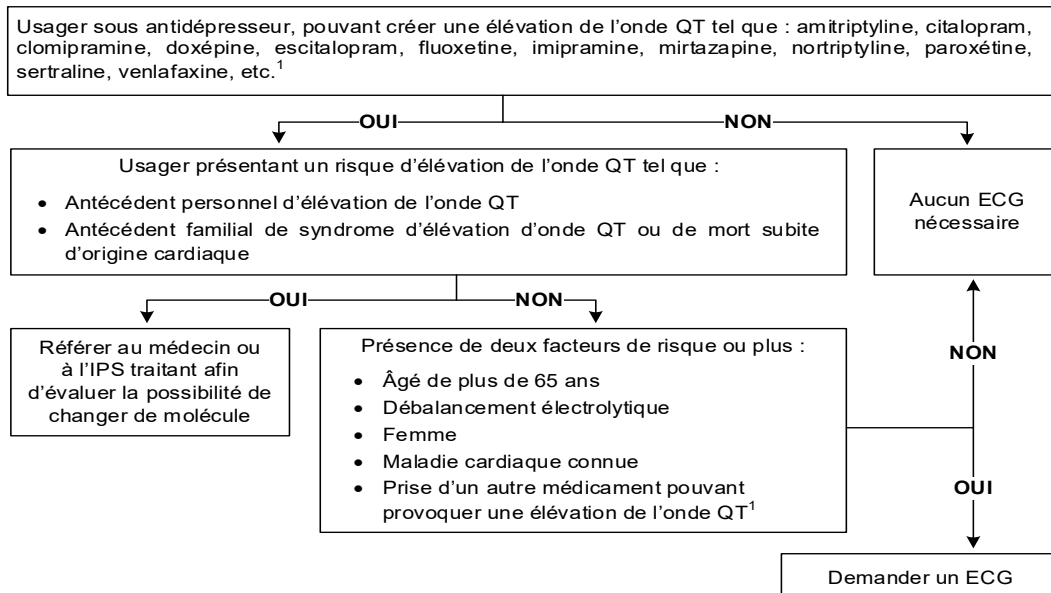
- Détérioration de l'état clinique de l'utilisateur
- Tout résultat de laboratoire anormal

Communication avec le médecin traitant

Selon la méthode privilégiée par le médecin, l'infirmière praticienne spécialisée en première ligne (IPSPL) ou l'infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPSSM) (ex. : téléphone, courriel, fiche de liaison, etc.)

Directive(s) – Intervention(s)

1. Lors de l'évaluation de la condition physique et mentale de l'utilisateur, évaluer les signes et symptômes de dépression à l'aide des questionnaires suivants :
 - PHQ-9
 - GAD-7
 - WSAS
2. Évaluer les effets indésirables de la médication.
3. Remplir la requête pour les analyses sanguines suivantes, si elles n'ont pas été effectuées dans les trois mois suivant l'initiation du traitement pharmacologique :
 - ALT
 - Bilan lipidique (LDL, HDL et triglycérides)
 - Créatinine
 - Électrolytes
 - Glycémie à jeun
 - FSC
 - TSH
4. Évaluer la pertinence de remplir une requête pour un ECG, selon les critères suivants :



¹Se référer au pharmacien du GMF ou à RxVigilance <https://rxapp.vigilance.ca/module/docproform/#/docpro/fr/docpro04> pour une liste exhaustive

5. Remplir une requête pour un ECG ou effectuer un ECG si un appareil est disponible, 2 à 4 semaines suivant l'initiation du traitement pharmacologique afin d'éliminer une arythmie liée à une élévation de l'onde QT.

- Chez l'utilisateur présentant des signes et symptômes cardiovasculaires au moment de la rencontre, aviser le médecin ou l'IPS sans délai.
 - Chez l'utilisateur ayant présenté des signes et symptômes cardiovasculaires, aviser le médecin ou l'IPS.
6. L'ECG effectué en électrophysiologie médicale sera lu par le cardiologue et l'ECG effectué en clinique sera lu par le médecin ou l'IPS traitant dans les meilleurs délais. Face à tout doute devant un tracé anormal ou quant à l'évolution de la condition clinique de l'utilisateur, l'ECG sera soumis à la lecture par un médecin ou IPS sur place.
7. Effectuer le suivi des résultats et aviser le médecin, l'IPSPL ou l'IPSSM de tout résultat anormal ou nécessitant un suivi médical.

Outil(s) de référence et sources

American psychiatric association. (2015). *DSM-5*

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides. (2019). OC-520 *Initier des examens diagnostiques chez un usager ayant un suivi de dépression majeure*

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). (2024). Protocole médical national N° 628008 *Ajustement des antidépresseurs pour le suivi d'un trouble dépressif caractérisé (majeur) ou d'un trouble anxieux*

Simoons, M., Seldenrijk, A., Mulder, H., Birkenhäger, T., Groothedde-Kuyvenhoven, M., Kok, R., Kramers, C., Verbeeck, W., Westra, M., Roon, E., Bakker, R., Ruhe, H. (2018). *Limited Evidence for Risk Factors for Proarrhythmia and Sudden Cardiac Death in Patients Using Antidepressants: Dutch Consensus on ECG Monitoring* <https://doi.org/10.1007/s40264-018-0649-z>

Reinau, D. (2020). *Médicament et allongement de l'onde QT*. Repéré à : <https://www.imail-offizin.ch/storage/1f3735758d2c4a40ef74c86d67f89fdf.pdf>

Identification du médecin répondant

Médecin traitant, IPSPL ou IPSSM. En l'absence de ceux-ci, communiquer avec un des médecins signataires de la présente ordonnance collective.

Identification du médecin prescripteur

Médecin traitant, IPSPL ou IPSSM. En l'absence de ceux-ci, communiquer avec un des médecins signataires de la présente ordonnance collective.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

PERSONNES CONSULTÉES POUR LA VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

IDENTIFICATION		SIGNATURE	DATE
Personne consultée :			Mai 2024
Nom :	Anne-Marie Larose		
Titre :	Conseillère cadre en soins infirmiers	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			Mars 2024
Nom :	Dr Pierre-Charles Deschênes		
Titre :	Médecin de famille	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			Avril 2023
Nom :	Dre Émilie Thibodeau		
Titre :	Médecin de famille	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			Mars 2024
Nom :	Dre Geneviève Gauthier		
Titre :	DRMG	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	

Note : pour l'approbation par courriel, celui-ci doit comporter en pièce jointe la version pour laquelle la personne consultée donne son accord. Ceci permet d'assurer que la version finale a été présentée et entérinée.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

Élaboré par : Annick Gagnon, Conseillère en soins infirmiers
Nom, Titre de la personne

Mai 2024
Date

Farah Lambert, Conseillère en soins infirmiers
Nom, Titre de la personne

Mai 2024
Date

COLLABORATEURS

SIGNATURES

Version originale approuvée par

Docteur Paul-André Hudon
Président du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

20 janvier 2025
Date

Version originale approuvée par

Monsieur Steve Desjardins
Directeur des soins infirmiers

20 janvier 2025
Date

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF,GAP, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

LISTE DES MÉDECINS QUI ADHÈRENT À L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Nom de la clinique : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

NOM	# DE PERMIS	DATE (aaaa/mm/jj)	SIGNATURE